

Favorables au don d'organes, les Eglises doutent de l'efficacité d'un système qui prêterite le libre choix

Consentement présumé en question

« MARIE DESTRAZ, PROTESTINFO »

Transplantation » Qui ne dit mot consent. Telle est la volonté exprimée fin septembre par le Conseil des Etats, qui a adopté le principe du consentement présumé en matière de don d'organes, après le National qui avait donné son aval en mai. Concrètement, dès 2023, les personnes qui refusent le prélèvement d'organes après leur décès devront le déclarer. Toutefois, sans document attestant de la volonté du défunt, les proches ou une personne de confiance désignée pourront s'opposer au prélèvement, pour autant que cela respecte la volonté présumée de la personne décédée. Jusqu'à présent, le prélèvement n'est réalisé que si la personne a donné son accord avant son décès.

L'objectif de ce changement de pratique est de pallier le manque de dons d'organes en Suisse. Mais l'adoption par les Chambres du contre-projet à l'initiative «Promouvoir le don d'organes – sauver des vies» ne fait pas l'unanimité. A la mi-octobre, un comité référendaire s'est constitué. Il ne veut pas que les organes soient prélevés sans consentement explicite. Il a jusqu'au 20 janvier 2022 pour remettre les 50 000 signatures nécessaires et voir ainsi le peuple trancher.

Pas la panacée

«Le législateur a reconnu la gravité de la pénurie d'organes. Mais sa décision ne rend pas justice à l'ampleur des défis personnels, psychologiques et éthiques liés au don et à la réception d'organes. Il a surtout évité un débat social intense sur le sujet», réagit Frank Mathwig, éthicien de l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS). Du côté des Eglises réformées comme catholiques, le consentement présumé n'est pas vu comme la solution miracle. «Il est nécessaire que le système change, car nous manquons de dons. Mais la décision prise est décevante. Si l'intégration des proches permet d'éviter des conflits, que devient l'autonomie?» s'interroge Stève Bobillier, collaborateur scientifique de la commission de bioéthique de la Conférence des évêques suisses.

En effet, peut-on encore parler de don, dès lors que la personne défunte ne s'est pas prononcée de son vivant? «Avec le consentement présumé, il ne



En 2020, 1450 personnes étaient sur liste d'attente pour une greffe, selon l'OFSP. 519 personnes ont pu être transplantées mais 72 sont décédées faute d'organes. Keystone

s'agit plus d'un don, dans le sens où il n'est plus librement consenti», affirme Stève Bobillier. C'est donc le principe d'autodétermination qui est ébranlé. «Le prélèvement d'organes dépend désormais de l'absence d'un refus explicite. Cette pratique est en contradiction avec la protection de la personne et son autodétermination», abonde Frank Mathwig.

Pour ces deux éthiciens, cela risquerait de nuire à l'augmentation des dons escomptée. «C'est contre-productif: lorsqu'on impose des pratiques aux gens, ils ont plutôt tendance à répondre par la négative», observe Stève Bobillier. Côté réformé aussi, on est plutôt sceptique. Parmi les inconvénients du consentement présumé, Frank Mathwig cite notamment le fait que «le don d'organes apparaît comme un cas normal auquel il faut explicitement s'opposer. Le caractère du don est sapé et transformé en son contraire. La confiance dans le don volontaire est durablement ébranlée.»



«Le caractère du don est sapé et transformé en son contraire»

Frank Mathwig

Mais qu'on ne s'y trompe pas. Côté réformé comme catholique, les Eglises ne s'opposent pas au don d'organes, elles insistent sur la liberté de choix et plaident en faveur de la déclaration volontaire, soit du consentement explicite. Mais, problème, le don d'organes, au même titre que les directives de fin de vie, est intimement lié à la question de la mort et reste un sujet tabou.

Le choix des familles

«Dans la majorité des cas, les familles ne sont pas au courant du choix du défunt. Et dans le contexte difficile de l'annonce du décès et du deuil, les proches sont incapables de prendre une décision, car ils n'ont pas de recul. Ils ont alors tendance à refuser le prélèvement», relate Franz Immer, directeur de Swisstransplant.

Pour ce chirurgien cardiaque, le consentement présumé permet justement de soulager la famille du défunt, car «la responsabilité change de camp». Jusqu'à présent, sans

trace de la décision quant au don d'organes, il fallait trouver un consensus entre les proches et le non l'emportait. «Avec la nouvelle pratique, sans trace écrite et si la famille n'est pas au courant de la volonté du défunt, on présume plus facilement que celui-ci n'était pas opposé au prélèvement. En ce sens, les proches ne sont plus responsables d'un choix que le défunt pouvait manifester de son vivant», explique Franz Immer.

Avec le changement de pratique adopté par les Chambres, le directeur de Swisstransplant espère une augmentation de 15 à 20% des dons d'organes à moyen terme, se fiant aux expériences des pays qui l'ont déjà adoptée à l'image de l'Autriche, la Belgique, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Finlande, la Norvège, l'Italie, l'Espagne ou la France.

Pour autant, Franz Immer préférerait que chaque personne puisse exprimer son choix de son vivant. Une volonté partagée par les deux éthiciens. Mais le silence qui règne

autour de la question du don d'organes est encore trop présent. Pour y remédier, les intervenants évoquent les campagnes de sensibilisation et la formation du personnel soignant. La question pourrait aussi être posée par l'assurance-maladie et la discussion entamée par le médecin traitant.

Déclaration volontaire

«Le travail d'information est important pour sauver des vies», souligne Stève Bobillier. Il serait la voie pour une déclaration volontaire permettant, selon Frank Mathwig, de «protéger et garantir la dignité, la liberté, les droits personnels de la personne. On donne aussi au receveur et au personnel soignant la certitude que le don est souhaité par le défunt, et on soulage les proches d'une décision douloureuse.» Et d'ajouter que «le consentement explicite permettrait d'encourager durablement la confiance dans le don d'organes et ainsi conduire à davantage de dons». >>

Le pape face à la «tempête»

COP26 » Face à la crise écologique, le pape François appelle à des choix radicaux.

Le pape François appelle à relever le «défi de civilisation» que représente pour l'humanité la crise environnementale. Dans un message diffusé hier par la BBC, juste avant l'ouverture de la COP26 à Glasgow à laquelle il ne se rendra pas, il demande aux participants de donner «des ré-

ponses efficaces à la crise écologique [...] et, ainsi, un espoir concret pour les générations futures». Pour lui, les crises écologiques et sanitaires sont non seulement transversales mais aussi «annonciatrices d'une tempête, capable de briser les liens qui unissent notre société».

La situation critique que l'humanité connaît, affirme le pontife, appelle à des choix radicaux. Cependant, souligne-t-il, «l'hu-

manité n'a jamais eu autant de moyens pour y parvenir qu'aujourd'hui». Le pape demande à chacun de jouer un rôle pour répondre à cette menace.

Le pape met en garde contre les «attitudes d'isolement, de protectionnisme, d'exploitation» – et appelle à une conversion en plaçant au centre de toute action «la dignité de tous les êtres humains d'aujourd'hui et de demain». >> CATH.CH/IMEDIA



Biden au Vatican

Visite. Un long entretien, visiblement chaleureux, et un Joe Biden très ému: le 2^e président catholique des Etats-Unis a rencontré hier le pape François, avant une série de rendez-vous internationaux visant à redorer l'image de l'Amérique. «Vous êtes le soldat de la paix le plus important que j'aie jamais rencontré», a souligné le président. Il a remercié sa sainteté pour son engagement en faveur des pauvres, des personnes souffrant de la faim, de la guerre et de persécutions, et pour ses appels à lutter contre le changement climatique et la pandémie. ATS/Keystone